

CHIEN DE SAUVETAGE- épreuve d'avalanche échelon A CS-A A

Le test se compose :

Travail de recherche	200 points
Obéissance	50 points
Dextérité	50 points
Total	300 points

DISCIPLINE A – Travail de recherche

Cotation maximum	200 points
Travail de recherche	40 points
Conduite du maître chien	40 points
Localisation de la victime	90 points
Gratter et aboyer	30 points
Délai d'exécution	15 minutes maximum pour la recherche
Surface du terrain	3000 m2 minimum
Victime	une victime ensevelie à une profondeur d'un mètre maximum

Règles générales

Le maître chien peut exécuter la recherche avec ou sans ski de randonnée. La victime doit être enfouie au moins 20 minutes avant le départ du chien. Il n'est pas permis à la personne enfouie de donner un coup de main pour creuser la cachette dans la neige.

Les consignes de sécurité sont à respecter strictement.

Des drapeaux doivent indiquer les limites de la zone de recherche pour assurer une vision optimale. Juste avant le départ du chien, au moins 3 personnes, à pieds ou à ski, passent dans tous les sens sur le périmètre de recherche.

Règles d'exécution

Le maître attend, avec son chien prêt à la recherche, hors de vue jusqu'à leur appel. Le maître chien reçoit du juge une description du travail de recherche à faire.

Le maître chien, prêt à la recherche, commence son travail à l'endroit de son choix. Celui-ci ne peut pas quitter le point de départ avant que son chien se soit éloigné d'au moins 30 mètres, qu'il soit hors de vue ou si le chien désigne la victime et que le juge lui en donne l'instruction. Le chien doit désigner la victime de façon visible ou audible et rester jusqu'à l'arrivée du maître chien.

Le conducteur confirme la désignation au juge et ne peut pas rejoindre le chien sans l'autorisation du juge.

Le lieu de la désignation est à marquer et la victime, sur ordre du juge, sera découverte par les aidants.

La recherche est arrêtée par le juge.

Pointage

1^{ière} fausse désignation

perte de 40 points

2^{ième} fausse désignation

arrêt de la discipline A

L'épreuve se termine par la présentation de fin d'exercice du conducteur et par l'annonce du résultat par le juge.